

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024	
En exercice	35	Date de la convocation	04-10-2024
Quorum	26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	27	N° de la délibération	04. CA 2024 10 06
Représentés	7	Objet	Calendrier de traitement des données comptables
Votants	34		
Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Péristyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (27) : Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CEREZ, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE (à compter du point n°4), Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (7) : M.Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n° 6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1) :

M. Jean-Noël TEXIER

Morbihan Habitat s'est doté d'un nouvel ERP remplaçant des trois ERP présents dans les trois ex OPH. Les équipes ont ainsi travaillé sur la migration des trois systèmes d'information vers l'ERP unique, « ULIS » de la société SOPRA, complété d'un progiciel de comptabilité apporté par SOPRA, « AGRESSO » de la société UNIT 4.

Le calendrier de migration des données comptables se prolonge sur le 2^{ème} semestre 2024, du fait principalement du déploiement progressif d'ULIS depuis janvier dernier et du décalage de mise en service d'AGRESSO en août dernier. Ce décalage s'explique par un changement de stratégie de la société UNIT 4 conduisant à l'abandon du progiciel AGRESSO, d'une part, et par les opérations de reprise des données de la comptabilité d'opérations, d'autre part.

Par courrier, en date du 25 septembre 2024, la société SOPRA a confirmé l'arrêt du partenariat développé avec la société UNIT 4 et la résiliation du contrat de maintenance d'AGRESSO à effet du 1^{er} janvier 2025. Les équipes comptables de MH sont donc invitées à poursuivre les reprises des données comptables de l'année 2024 sur AGRESSO, avant d'envisager la migration des données 2025 sur un nouveau progiciel de comptabilité, à interfacier avec ULIS.

Ces décalages dans la migration informatique entraînent aujourd'hui plusieurs difficultés, listées en annexe de la présente délibération, à travers un diagramme de GANTT des activités à réaliser jusqu'à la clôture des comptes.

Les principales difficultés identifiées à ce jour sont :

- des risques d'erreurs dans le traitement des factures fournisseurs pendant la période de migration des systèmes, pouvant conduire à des paiements en double ou des omissions,
- des renforts des contrôles dans le traitement des données comptables, notamment interfacées avec le quittancement, la paie, la comptabilité d'opérations, la dette.... et le rapprochement entre paiements et factures, en raison de changements dans les codes et formats de données,
- des correctifs à apporter aux paramétrages initiaux pour améliorer les nouveaux processus de traitement, et éviter les risques d'erreurs dans la saisie et la validation des opérations.

La mobilisation des équipes sur ces difficultés impacte les délais de production des documents comptables requis par le process budgétaire, l'arrêté des comptes, et les perspectives financières.

Pour limiter ces impacts, la Direction met en œuvre les mesures correctives suivantes :

- renforcement des équipes comptables pour accélérer la reprise des données sur le nouveau système,
- renforcement des contrôles et processus de validation pour détecter les anomalies,
- organisation de sessions de corrections des paramétrages et défaillances identifiées par les techniciens des sociétés SOPRA et UNIT 4,
- mise en place d'une équipe dédiée, à travers des fonctions de référent, pour accompagner la transition et résoudre les problèmes au fur et à mesure,
- planification d'un audit ciblé sur la gestion des dépenses afin d'identifier et régulariser d'éventuelles anomalies.

La stabilisation complète du nouveau système, sur les principales activités comptables listées au diagramme de GANTT, pourrait prendre encore **6 mois**. Un point d'étape sera fait au prochain conseil d'administration pour évaluer l'avancement et les progrès réalisés.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- prend acte de cette information, qui sera actualisée en fonction de l'évolution de la situation,
- valide le lancement des démarches préalables au renouvellement du progiciel de comptabilité en substitution du contrat dénoncé.

